

# ACCÈS aux filières MMOP

Les 3 licences Accès Santé à l'UVSQ

## 3 Parcours

en 1<sup>ère</sup> année

à l'UFR Simone Veil - Santé



### Licence Sciences Pour la Santé (SPS)

>> Majeure Sciences &  
Technologie en Santé (STS)  
avec Accès Santé

350 places

STS  
avec *Accès Santé*

>> Majeure Rééducation  
& Réadaptation (RR)  
avec Accès Santé

350 places

RR  
avec *Accès Santé*

Enseignements  
spécifiques

SPS

Enseignements disciplinaires

STS

RR

+

+

Mineure Santé

**MMOP**

**MMOPK**

à la Faculté de Droit  
Science Politique

### Licence Droit

avec Accès Santé

25 places

Droit  
avec Accès Santé

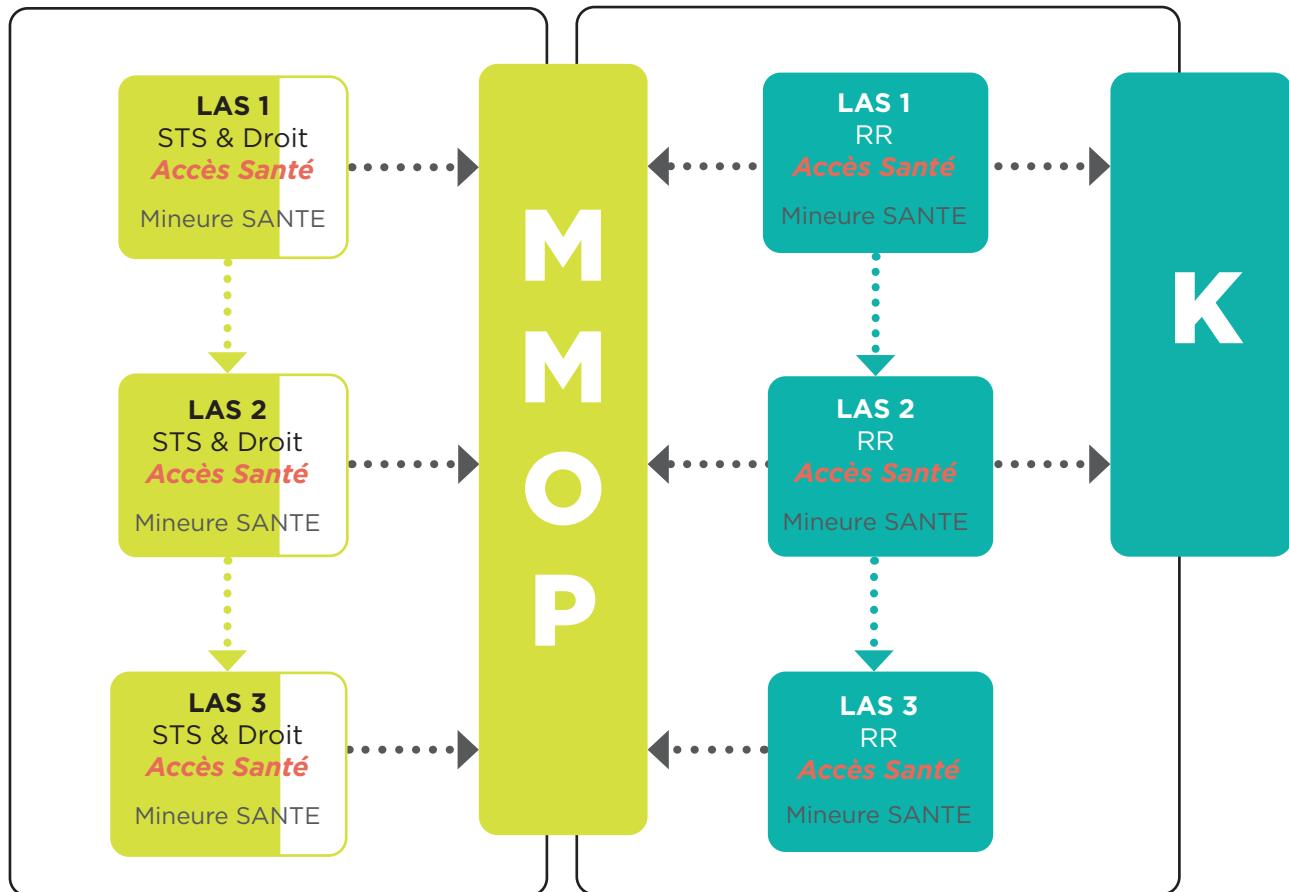
Enseignements  
disciplinaires  
en  
Droit

+

Mineure Santé

**MMOP**

# Les 3 années de licence & l'accès aux filières santé



## Poursuite d'études

1. L'étudiant valide sa Majeure, il pourra poursuivre dans l'année supérieure de sa licence.
2. L'étudiant valide sa Majeure & sa Mineure Santé :
  - » Si il est classé en rang utile dans l'une des 5 filières MMOPK dans la/lesquelles il a candidaté, il sera admis et pourra intégrer la L2 de cette filière.
  - » Si il n'est pas classé en rang utile dans l'une des 5 filières MMOPK dans la/lesquelles il a candidaté, il ne pourra pas être admis mais il pourra poursuivre dans l'année supérieure de sa licence et pourra y recandidater (**2 chances tout au long du parcours de licence**).
3. L'étudiant ne valide pas sa Majeure :
  - » Il peut redoubler son année de licence sans recandidater aux filières.  
Sa candidature ne sera pas décomptée et sa prochaine candidature pourra intervenir en LAS2 et/ou en LAS3.
  - » Il peut se réorienter via la procédure PARCOURSUP.

La validation complète des 3 années de Licence donnera accès à des masters/écoles d'ingénieurs dans le domaine de la Santé.

